

# L'arbitrage au Sénégal Perspectives africaines

## Propos liminaires

Trois idées retenues/ 3 axes

- Conscience – pour donner un sens à son engagement, construire une vision
- connaissance – pour travailler en connaissance de cause
- confiance – pour agir en confiance et inspirer confiance

## Pour une conscience plus grande des enjeux et défis de l'arbitrage : les contrastes

- Contraste 1**
  - Des enjeux et défis globaux dans le règlement des différends d'affaires** – Concurrence entre institutions d'arbitrage nationales et africaines entre elle et d'une part et internationales d'autre part
  - Des cultures juridiques différentes**
    - droit continental et common law
    - au sein des pays de droit civil, différences entre droit uniforme de l'OHADA et droits nationaux des pays
- Contraste 2**
  - Une demande de plus en plus pressante de recours à l'arbitrage**
    - en raison de sa flexibilité : diversité des modes, des institutions, choix du droit applicable etc.
    - ... malgré son accessibilité discutable : coûts élevés de la procédure, accessibilité des centres d'arbitrage, conservatisme des administrations
    - notamment dans les contrats d'investissement et les contrats de concession de service public
  - Prise de conscience encore faible de l'importance de l'arbitrage et du marché qu'il représente**
    - au niveau des gouvernements africains
      - recours aux avocats dans les négociations internationales
      - dans la rédaction des contrats et des conventions d'arbitrage
    - au niveau des avocats africains
      - dans l'apprentissage du droit de l'arbitrage
      - dans la spécialisation des avocats et la mise à jour de leurs connaissances
      - dans le recours systématique aux clauses compromissoires dans les contrats dont la rédaction leur est confiée
      - dans l'intervention dans les procédures arbitrales nationales comme internationales (comparé à l'intervention des juges et des professeurs d'université)
- Contraste 3 – quel équilibre entre ?**
  - Prérogatives de souveraineté des Etats – nationalisation, expropriation
  - Exigences de protection des investisseurs – stabilité juridique
  - Privilèges et immunités de centres d'arbitrage – liberté et indépendance des arbitres

## Pour une connaissance plus approfondie du droit et des bonnes pratiques de l'arbitrage

- Droit** – Une reconnaissance légale et réglementaire de l'arbitrage
  - National
    - droit commun
      - Convention d'arbitrage
      - Compétence
      - Procédure
      - Fin d'instance et recours
      - Reconnaissance et exécution des sentences
    - Domaines spécifiques
      - mines
      - marchés publics
      - concessions
  - OHADA
    - AU Arbitrage
    - Règlement CCJA
  - CIRDI – ratification de la convention CIRDI
- Institutions**
  - Des institutions qui fonctionnent
  - Des institutions qui peuvent mieux faire
    - coûts moins dissuasifs
    - ressources accrues du centre
    - gestion plus efficace des conflits d'intérêts
    - gestion des listes d'arbitres
- Jurisprudence** – Une jurisprudence arbitrale nationale et africaine en cours de constitution
  - Référence à la jurisprudence arbitrale et judiciaire
  - Pour la publication et le commentaire des sentences arbitrales en Afrique pour promouvoir le droit africain de l'arbitrage
- Pratiques**
  - Un recours encore timide à l'arbitrage
  - Des pratiques internationales différentes mais convergentes
    - Importance de s'inspirer des bonnes pratiques
    - Les pratiques en cours en milieu judiciaire constituent un frein au développement de l'arbitrage
  - Des règlements d'arbitrage en amélioration continue
    - Règlement CCJA
    - Règlement CCI
- Expertise** – Développer l'expertise arbitrale domestique et africaine

## Résultats et perspectives : pour une confiance accrue en l'arbitrage

- Culture d'arbitrage plus soutenue** – Promouvoir les MARC et notamment la médiation – complémentarité et interdépendance entre les modes de règlement des différends, judiciaires et extrajudiciaires
- Des institutions d'arbitrage fortes**
  - Développer des stratégies de promotion de l'arbitrage et de la médiation
    - Recours plus systématique à la clause compromissoire
    - Amélioration de la qualité rédactionnelle des conventions d'arbitrage, des clauses de stabilité juridique et fiscale + des clauses de hardship dans les contrats d'investissement et des contrats en général
    - Encourager la médiation post sentence
  - Fortifier l'arbitrage domestique et régional
    - Fortifier les centres d'arbitrage locaux
    - Des centres d'arbitrage et de médiation à créer dans les barreaux africains
    - Réactivation de la section sénégalaise de la chambre d'arbitrage de la CCI
    - Actualiser la liste des arbitres du Sénégal au CIRDI
- Une expertise africaine crédible**
  - Renforcer les capacités des avocats en matière d'arbitrage et de médiation
  - Encadrer la formation des avocats et le renforcement des cabinets d'avocats pour plus de spécialisation (droit des investissements, cyberdroit, environnement, santé, normalisation etc.)
  - Développer le partenariat entre la FASJ de la BAD et les barreaux africains